

Direction interrégionale des services pénitentiaires
de Lyon

Charte 
RELATIONS FOURNISSEURS
ET ACHATS RESPONSABLES
SIGNATAIRE

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Marché de travaux pour l'extension du Greffe-ELSP du Centre Pénitentiaire d'Aiton

Date et heure limites de réception des offres :
Vendredi 01 août 2025 à 12:00

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES AUVERGNE RHONE ALPES
Département des Affaires immobilières de Lyon
19 Rue Crépet
CS 70607
69366 LYON

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Marché de travaux pour l'extension du Greffe-ELSP du Centre Pénitentiaire d'Aiton
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	10
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Groupement conjoint avec mandataire solidaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite facultative

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation	7
2.1 - Délai de validité des offres.....	7
2.2 - Forme juridique du groupement.....	7
2.3 - Variantes	7
2.4 - Développement durable.....	7
3 - Les intervenants.....	8
3.1 - Maîtrise d'œuvre	8
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	8
3.3 - Contrôle technique	8
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	8
4 - Conditions relatives au contrat	8
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	8
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	8
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	9
5 - Contenu du dossier de consultation	9
6 - Présentation des candidatures et des offres	10
6.1 - Documents à produire	10
6.1.1 - Sous-traitance	13
6.2 - Visites sur site	13
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	14
7.1 - Transmission électronique	14
7.2 - Transmission sous support papier.....	15
8 - Examen des candidatures et des offres	15
8.1 - Sélection des candidatures	15
8.2 - Attribution des marchés	15
8.3 - Suite à donner à la consultation	16
9 - Renseignements complémentaires	16
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	16
9.2 - Procédures de recours.....	16

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Marché de travaux pour l'extension du secteur Greffe et la base ELSP du Centre Pénitentiaire d'Aiton

Lieu(x) d'exécution :

Centre Pénitencier d'Aiton, Lieudit "Les Gabelins" 73221 AIGUEBELLE

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 10 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Maçonnerie démolition terrassements VRD
02	Etanchéité de toiture
03	Menuiseries extérieures et métallerie
04	Menuiseries intérieure
05	Plomberie Chauffage CVC
06	Électricité
07	Sols carrelage
08	Plafonds, cloisons et doublages
09	Peinture
10	Equipements Mobilier

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Un même candidat pourra se voir attribuer un nombre maximal de 10 lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45262500-6	Travaux de maçonnerie et de briquetage
45262522-6	Travaux de maçonnerie
30190000-7	Machines, fournitures et équipement de bureau divers
30191000-4	Équipement de bureau, excepté les meubles
39100000-3	Mobilier
39130000-2	Mobilier de bureau

44111400-5	Peintures et revêtements muraux
44800000-8	Peintures, vernis et mastics
44810000-1	Peintures
45421146-9	Mise en place de plafonds suspendus
44112300-1	Cloisons
44112310-4	Murs de cloisonnement
45421152-4	Installation de cloisons
45430000-0	Revêtement de sols et de murs
45431100-8	Carrelage de sols
45432110-8	Travaux de pose de sols
45432130-4	Travaux de revêtements de sols
45432000-4	Travaux de pose de revêtement de sols et de murs et pose de papiers peints
09310000-5	Électricité
39715000-7	Chauffe-eau et chauffage de bâtiment; équipement de plomberie
39715300-0	Équipement de plomberie
44115200-1	Matériel de plomberie et de chauffage
45330000-9	Travaux de plomberie
44115210-4	Matériel de plomberie
45332000-3	Travaux de plomberie et de pose de conduits d'évacuation
39715200-9	Équipement de chauffage
45331100-7	Travaux d'installation de chauffage central
45232141-2	Installations de chauffage
44163121-4	Conduites de chauffage
42500000-1	Matériel de réfrigération et de ventilation

Code principal	Description	
42520000-7	Matériel de ventilation	
45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation	
45331210-1	Travaux d'installation de ventilation	
44220000-8	Menuiserie pour la construction	
45420000-7	Travaux de menuiserie et de charpenterie	
45421000-4	Travaux de menuiserie	
45421140-7	Pose de menuiseries métalliques, excepté portes et fenêtres	
45421150-0	Travaux d'installation de menuiseries non métalliques	
31518300-3	Luminaires de toiture	
44112500-3	Matériaux pour toiture	
45261200-6	Travaux de couverture et de peinture de toiture	
45261410-1	Travaux d'isolation de toiture	
45261900-3	Réparation et entretien de toiture	
45110000-1	Travaux de démolition de bâtiments et travaux de terrassement	
45112000-5	Travaux de fouille et de terrassement	
45112500-0	Travaux de terrassement	
Lot(s)	Code principal	Description
01	45112500-0	Travaux de terrassement
02	45261200-6	Travaux de couverture et de peinture de toiture
03	45421000-4	Travaux de menuiserie
04	45421000-4	Travaux de menuiserie
05	45330000-9	Travaux de plomberie
05	42520000-7	Matériel de ventilation
05	45331210-1	Travaux d'installation de ventilation
05	45331200-8	Travaux d'installation de matériel de ventilation et de climatisation
06	09310000-5	Électricité
07	45431100-8	Carrelage de sols
07	45431000-7	Carrelages
07	45432000-4	Travaux de pose de revêtement de sols et de murs et pose de papiers peints
07	45432100-5	Travaux de pose de revêtements de sols
07	45432130-4	Travaux de revêtements de sols

Lot(s)	Code principal	Description
08	45421141-4	Travaux de cloisonnement
08	44112300-1	Cloisons
08	45421152-4	Installation de cloisons
08	45421146-9	Mise en place de plafonds suspendus
09	44800000-8	Peintures, vernis et mastics
09	44111400-5	Peintures et revêtements muraux
09	44810000-1	Peintures
09	45442100-8	Travaux de peinture
09	45442120-4	Travaux de peinture et de revêtement de protection de structures
10	39100000-3	Mobilier
10	39130000-2	Mobilier de bureau
10	39150000-8	Mobilier et équipements divers
10	30191000-4	Équipement de bureau, excepté les meubles
10	30191100-5	Équipement de classement
10	30190000-7	Machines, fournitures et équipement de bureau divers

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Pour réaliser cette opération, le maître d'ouvrage a décidé de faire appel à des entreprises ayant des compétences en Terrassement/VRD/gros œuvre/Serrurerie/Menuiserie/Métallerie/Électricité/Plomberie

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

Le maître d'œuvre est l'Entreprise SIGEBAT (EIRL).

351, Chemin de la borne - 69480 POMMIERS
bernardberard@yahoo.fr
829 368 984 00011
7112B
FR25 829 368 984

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.4 - Contrôle technique

Le contrôleur technique est l'entreprise BUREAU ALPES CONTROLES SAS :

BUREAU ALPES CONTROLES SAS
3 bis, impasse des Prairies ANNECY-LE-VIEUX 74940 ANNECY
regionaura@alpes-controles.fr
351 812 698 00667

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par l'entreprise PMM - agence Auvergne Rhône-Alpes :

PMM - agence Auvergne Rhône-Alpes
ZI la Rize - 3 avenue Karl Marx 69120 VAULX EN VELIN
info@pmmconseil.com
04 72 97 02 80
402 402 143 00034

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes :

Règlement par virement Administratif selon les règles de la Comptabilité Publique, financement sur le budget investissement de la Direction Interrégionale.

EDIFLEX :

Le titulaire s'engage à déposer ses factures (ainsi que celles de ses sous-traitants) sur la plateforme de traitement de la facturation EDIFLEX qui intègre les décomptes dans le « portail de facturation » de l'Etat CHORUS PRO. A cet effet, une convention d'interchange sera signée entre les parties.

L'accès à la plateforme EDIFLEX est pris en charge sur le budget d'investissement de la Direction Interrégionale.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

Le titulaire doit informer ses sous-traitants des obligations de confidentialité et/ou des mesures de sécurité.

Gestion des documents :

" Les documents transmis dans le cadre de cette mise en concurrence (pièces, plans, ...) ne pourront en aucun cas être transmis, publiés ou photocopiés. Ils doivent être immédiatement détruits par les candidats non retenus suite à la notification de la décision de la personne adjudicateur de ne pas les retenir. De même, ils devront être immédiatement détruit par le titulaire du marché au terme des garanties qui lui incombent. "

Sécurité Pénitentiaire :

A titre de rappel l'article 434-35 du code pénal dispose " Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait, en quelque lieu qu'il se produise, de remettre ou de faire parvenir à un détenu, ou de recevoir de lui et de transmettre des sommes d'argent, correspondances, objets ou substances quelconques ainsi que de communiquer par tout moyen avec une personne détenue, en dehors des cas autorisés par les règlements.

La peine est portée à trois ans d'emprisonnement et à 45000 euros d'amende si le coupable est chargé de la surveillance de détenus ou s'il est habilité par ses fonctions à pénétrer dans un établissement pénitentiaire ou à approcher, à quelque titre que ce soit, des détenus "

Intervention sur site :

Les candidats seront réputés informés des conditions particulières à leur intervention en intérieur d'établissement pénitentiaire en activité. Ils se conforment à toutes injonctions du directeur de l'établissement ou du personnel pénitentiaire concernant le fonctionnement de l'établissement. Ils ne pourront en aucun cas arguer d'un quelconque préjudice à ce titre.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Règlement de Consultation
- Acte d'Engagement et ses annexes
- Cahier des clauses Administratives Particulières (CCAP) et ses annexes
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes
- Les plans
- Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire (DPGF) - Détail Quantitatif Estimatif (DQE)
- L'engagement de confidentialité - à compléter
- Cadre du mémoire technique et trame type du mémoire
- Cadre de sûreté (CdS)
- Planning ou calendrier prévisionnel
- Certificat de visite
- Modèle de fiche de procédure d'intervention
- PGC
- Cadre de réception des OPR
- Rapport initial du CT

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Transmission des documents confidentiels :

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat, le téléchargement s'effectue sur la plateforme PLACE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) peut contenir un dossier crypté dans lequel se trouve des plans et/ou d'autres documents protégés.

Ces éléments cryptés seront accessibles aux candidats sur demande via la plateforme PLACE. Chaque demande devra être accompagnée de l'engagement de confidentialité rempli et signé au nom du candidat.

A réception, l'acheteur transmettra au candidat le code de décryptage des plans, ainsi que « Zed! FREE » qui est une solution gratuite pour pouvoir ouvrir les « conteneurs chiffrés .zed », à télécharger sur <https://www.primx.eu/fr/zed-free/>. Ce code est personnel, il ne pourra en aucun cas être diffusé à un tiers.

Au terme de la consultation, les plans devront être immédiatement détruits par les candidats.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO (€).

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerter l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Lettre de candidature ou formulaire DC1 sur le site www.budget.gouv.fr/daj/formulaires	Non
KBIS document officiel attestant de l'existence juridique d'une entreprise	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature

Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non

Libellés	Signature
Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise	Non
Liste des principales prestations similaires (Site occupé) effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Présentation des noms des personnes qui interviendront et leurs qualifications.	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Tous documents certifiants de qualifications annoncées)	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
Acte d'Engagement et ses annexes	Non
Le CCAP et ses annexes	Non
Le CCTP et ses annexes	Non
Mémoire Technique	Non
Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire	Non
Planning et calendrier prévisionnel	Non
Répartition des prix	Non
Engagement de confidentialité rempli	Non
La note environnementale présentant les dispositions que le candidat proposer d'adopter pour la gestion des déchets et de la propreté du chantier	Non
Présentation de l'équipe et société	Non

Libellés	Signature
Décomposition du coût par intervenant (nombre d'heures par intervenant et prix journalier par intervenant)	Non
Plans - Mode opératoire - Fiche technique produit - Fiche équipement - Fiche de données sécurité - Gamme de montage-démontage, PV d'étalonnage ou d'échantillonnage au besoin...	Non
Qualification ou équivalent des personnes + CV	Non
Modèle de documents (Compte-Rendu, PV, Tableau de bord, Registre, Tableau de suivi, Bordereau de déchet...)	Non

6.1.1 - Sous-traitance

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants et fournir les pièces de candidature similaires à celles du titulaire pour chaque sous-traitants.

Les tâches que l'acheteur souhaite faire effectuer exclusivement par le titulaire du contrat sont indiquées au cahier des charges.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est préconisée et FORTEMENT RECOMMANDÉE. Le candidat ne venant pas aux visites ne pourra en aucun se retourner vis-à-vis du pouvoir adjudicateur sur le niveau d'informations et celles transmises oralement lors de celle-ci.

Les visites seront fixées par le Centre Pénitentiaire (CP) d'Aiton. Elles seront communiquées ultérieurement ou après acceptation sous demande d'entreprise. Le CP d'Aiton se laisse l'opportunité d'accueillir le nombre d'entreprise qu'il veut par visite.

Les coordonnées du Centre Pénitentiaire (CP) d'Aiton sont :

- L'adresse du site est : Lieu-dit "Les Gabelins" - 73221 AIGUEBELLE
- sec.cpaiton@justice.fr

Pour accéder au site, vous devez impérativement transmettre au Centre Pénitentiaire d'Aiton le plus tôt possible (plusieurs jours pour faire l'autorisation d'accès), les éléments suivants à l'adresse sec.cpaiton@justice.fr et mettre en copie le pilote de l'opération M. Bertrand DENOYELLE à l'adresse bertrand.denoyelle@justice.fr :

- la Carte Nationale d'Identité (CNI) recto verso du visiteur (règle de sûreté obligatoire). Pour toute personne étrangère ou née à l'étranger, la demande devra être accompagnée des noms, noms de jeune fille, prénoms date et lieu de naissance des parents. Aucune demande ne sera traitée sans ces pièces jointes.
- Les coordonnées complètes des visiteurs (Nom, Prénom, Fonction, Entreprise, ligne directe du téléphone et email)
- La liste du matériel apporté. Pour le matériel numérique, la marque et le code IMEI (numéro d'identification unique composé de 15 à 17 chiffres)
- Les documents annexes « *11 Annexe Fml demande B2* » et « *11 Annexe Lst materiel* » dûment remplis

Une demande d'autorisation devra également être faite pour l'utilisation d'un téléphone portable, tablette, ordinateur ou d'un appareil photo.

La date de la visite est libre. A la suite de la visite, les entreprises feront signer par l'établissement le certificat de visite.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support papier uniquement. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « *copie de sauvegarde* », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde devra être remise contre récépissé ou, si elle est envoyée par la poste, par pli recommandé avec avis de réception postal et parvenir à l'adresse suivante :

MINISTERE DE LA JUSTICE
DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES RHONE ALPES AUVERGNE
Département des Affaires Immobilières
19 Rue Crépet
CS 70607
69366 LYON

- Horaire d'ouverture de la DISP => 09h00 à 12h00 - 14h00 à 16h00.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 3 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique avec comme sous critères techniques : - <i>Méthodologie de réalisation des travaux</i> - <i>Mesures pour le respect du planning</i> - <i>Analyse des contraintes de site</i> - <i>Moyens humains affectés aux travaux</i>	50.0 15 10 15 10
3-Performances en matière de protection de l'environnement - <i>Tri, gestion des déchets et matériaux</i> - <i>Choix de matériaux bio sources</i> - <i>Réduction des nuisances (sonores, lumineuses, qualité de l'air et des sols...)</i>	10.0 3 4 3

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100. La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

$$\text{Note de l'offre} = (\text{Montant de l'offre moins-disante} / \text{Montant de l'offre à noter}) * \text{Base de notation}$$

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

La négociation peut porter, au choix du maître d'ouvrage, sur tous les éléments de l'offre ou sur certains de ces éléments. Les conditions de négociation se dérouleront au libre choix du maître d'ouvrage qui se réserve le droit de négocier avec un ou plusieurs candidats susceptibles de voir leurs offres retenues.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 5 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Lyon
184 rue Duguesclin
69433 LYON CEDEX 03

Tél : 04 87 63 50 00

Télécopie : 04 87 63 52 50

Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référendum pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référendum contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'intérêt léssé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télerecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Lyon
Palais Juridictions Administratives
184 rue Duguesclin
69433 LYON CEDEX 03

Tél : 04 87 63 50 00

Télécopie : 04 87 63 52 50

Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr